LORIOL
VAL DE DROME

CONSEIL MUNICIPAL LORIOL

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOL aura lieu le :

Lundi 16 novembre 2015 à 18 heures 30
à la Mairie de LORIOL

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

délibération	Garantie d'emprunt	⇨	Martine MARIN
délibération	Bail perception	⇨	Pierre LESPETS
délibérations	Décisions budgétaires modificatives : budget général, budget lotissement communal, budget assainissement	⇨	Martine MARIN
délibération	Subvention association S.A.P.	⇨	Pierre LESPETS
délibération	SCI les Blaches : écritures	⇨	Martine MARIN
délibération	Logement maison des anciens : facturation d'eau	⇨	Pierre LESPETS
délibération	Aménagement salle des fêtes	⇨	David VIGUIER
délibération	Personnel communal : prime de fin d'année	⇨	Pierre LESPETS
délibération	Personnel communal : COS	⇨	Pierre LESPETS
délibérations	Occupation du domaine public : GRDF, chantiers pour travaux gaz	⇨	Jacques FAYOLLET
délibération	Schéma départemental de coopération intercommunale de la Drôme	⇨	Claude AURIAS
délibération	Agenda accessibilité	⇨	David VIGUIER Samuel MARTINS
délibération	Tarifs des salles communales	⇨	Alain DOILLON
délibération	Aménagement d'espaces publics : subvention du département	⇨	Catherine JACQUOT
Information	Conseil municipal d'enfants	⇨	Thomas DUC
Information	Présentation de l'étude : parc de la MPT	⇨	Catherine JACQUOT

Mairie de Loriol - 3 Bis, Grande Rue - 26270 Loriol-sur-Drôme – Tél. 04 75 61 63 76 – Fax. 04 75 61 67 03
e-mail : mairie@loriol.com – www.loriol.com

LORIOL
VAL DE DROME

COMPTE RENDU DEFINITIF
CONSEIL MUNICIPAL DU
16 novembre 2015

**

Présents : Messieurs Claude AURIAS, Pierre LESPETS, Jacques FAYOLLET, Jean-Pierre MACAK, Jean-Marc PEYRET, Alain DOILLON, Pierre Maïa, Nicolas AUDEMARD, David VIGUIER, Samuel MARTINS, Jérémy RIOU, Alain DELBET, Jacques MALSERT, **Mesdames** Catherine JACQUOT (en partie), Yvette DILLE, Hanna FAURIEL, Christiane MARTY, Françoise BRUN, Martine MARIN, Christina REBOULET, Béatrice REYMOND LEBRUN, Isabelle JAUBERT, Céline POURCHAILLE, Olivia ROUGNY, Catherine BALLIGAND POULENAS,
Absents ayant donné pouvoir : Messieurs Thomas DUC, Christophe GAVARIN, Madame Martine MARIN,
Excusée : Mme Lucette RODILLON
A été élu secrétaire de séance : David VIGUIER

**

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 novembre 2015

Ordre du jour *:*
Garantie d'emprunt
Bail perception
Décisions budgétaires modificatives : budget général, lotissement communal, budget assainissement
Subvention association S.A.P.
SCI Les Blâches : écritures
Logement maison des anciens : facturation d'eau
Aménagement salle des fêtes
Personnel communal : prime de fin d'année
Personnel communal : COS
Occupation du domaine public : GRDF, chantiers pour travaux gaz
Schéma départemental de coopération intercommunale de la Drôme
Agenda d'accessibilité
Tarifs des salles communales
Aménagement d'espaces publics : subvention du département
Conseil municipal d'enfants (information)
Présentation de l'étude : parc de la MPT (information)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18h40.

Conseil municipal d'enfants : Monsieur le Maire et Madame Joubert accueillent dans la maison commune le conseil municipal d'enfants élus tout récemment individuellement. Chaque élu se présente à l'assemblée communale.

Le Conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation et a approuvé à l'unanimité le compte rendu du précédent conseil.

- **Garantie d'emprunts ADIS « 13 logements locatifs 170 rue de Tradate – lot 10 de l'Eco quartier** (113)

Le groupe ADIS SA HLM va réaliser prochainement la construction de 13 logements locatifs situés lot 10 de l'éco quartier. Le financement de cette opération prévoit le recours à quatre emprunts (d'un montant de 833 477 euros pour le premier, de 199 378 euros pour le deuxième, 283 812 € pour le troisième et 64 372 € pour le quatrième) pour lesquels l'organisme préteur sollicite une garantie communale. L'assemblée communale accepte d'accorder sa garantie.
Monsieur DELBET souligne qu'en cas de défaut de paiement du cautionné, l'appel en garantie est automatique et la commune ayant renoncé au bénéfice de discussion, le paiement doit être immédiatement effectué par la commune, sans possibilité de recours.

VOTE UNANIME

- **Renouvellement bail de trésorerie de Loriol + logement** (114)

Monsieur le Maire informe de l'arrivée à échéance le 31 janvier 2016 du bail des locaux utilisés par la perception et du logement de fonction. Monsieur Lespets fait part de l'avis de France Domaine d'établir à compter du 01/02/2016 deux baux distincts. L'assemblée accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces deux contrats de bail.

VOTE UNANIME

- **Décisions modificatives – budget général** (115)

Monsieur le Maire présente des modifications intervenant dans le cadre d'un réajustement des crédits du budget général liés aux dépenses d'investissement et d'autre part aux corrections nécessaires des écritures de fonctionnement.
Pour la section de fonctionnement : augmentation de crédits budgétaires de 28 000 €
Pour la section d'investissement : diminution de crédits de 42 000 €
La présentation de ces modifications budgétaires permet notamment des réflexions et échanges (entre JR , PL et JM) au sujet de l'aire d'accueil des gens du voyage. JF rappelle qu'à compter du 1er janvier 2017, cette compétence sera transférée à la CCVD.

25 + 03 VOTANTS : POUR 23 CONRE 00 ABSTENTION 4+1

- **Décision modificative – budget lotissement communal** (116)

Monsieur le Maire propose des modifications budgétaires du budget annexe lotissement communal en section de fonctionnement visant notamment à l'intégration de la subvention exceptionnelle versée par le budget général laquelle permettra un remboursement anticipé partiel de l'emprunt contracté pour le financement de cette opération.

25 + 03 VOTANTS : POUR 23 CONRE 00 ABSTENTION 4+1

- **Décision modificative – budget assainissement** (117)

L'assemblée communale accepte la proposition de Monsieur le Maire de modifications budgétaires de la section investissement de ce budget : réajustements de crédits et modification d'imputations budgétaires.

VOTE UNANIME

- **Subvention exceptionnelle – l'amicale S.A.P**(118)

Monsieur Lespets, 1er adjoint au maire, présente la demande de participation financière déposée par l'amicale S.A.P. (section atterrissage et parachutage) d'Allex-Livron pour l'achat d'un nouveau drapeau utilisé à l'occasion de toutes manifestations officielles. M. Lespets propose au conseil municipal qui l'accepte de verser à l'amicale S.A.P d'Allex-Livron une participation communale d'un montant de 100 euros pour son remplacement.

VOTE UNANIME (départ de Mme Jacquot qui donne procuration)

- **Bâtiments ateliers relais des Blâches : transfert d'actif au budget bâtiments d'accueil** (119)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27/05/1987 par laquelle le conseil autorise la réalisation d'une usine relais quartier les Blâches dans le cadre d'une SCI dont le capital est détenu à 90% par

la CCMA (caisse centrale des mutuelles agricoles) et 10% par la commune. Compte tenu à la fois de la cession des 90 parts de la CCMA à la commune et la dissolution de la SCI des Blâches, les élus sur proposition de M. le Receveur, décident de transférer au budget annexe bâtiments d'accueil, les actifs de la SCI des blaches précédemment inscrits à l'actif du budget général de la commune.

VOTE UNANIME

- **Maison des anciens : facturation charges locatives (eau)** (120)

Monsieur Lespets indique que tous les logements communaux occupés dans le cadre de baux locatifs non équipés de compteurs d'eau individuels, font l'objet d'une refacturation forfaitaire de charges correspondantes par la commune. M. Lespets rappelle la délibération 2003 fixant à 55 m3 le forfait annuel de consommation d'eau par personne occupant un logement communal. Monsieur Lespets informe que pour la maison des anciens la consommation d'eau annuelle est inférieure à 55 m3 par occupant, par suite, il est décidé de porter pour les logements de la maison des anciens, la consommation d'eau annuelle par occupant à 30 m3 à compter du 1er janvier 2016.

VOTE UNANIME

- **Salle des fêtes – travaux d'accessibilité et d'aménagement** (121)

Monsieur Viguier, conseiller municipal délégué, informe l'assemblée de la nécessité de procéder à divers travaux à la salle des fêtes : accessibilité et aménagement de l'entrée. Il en présente le détail à l'assemblée. Ces travaux étant soumis à différentes autorisations d'urbanisme, l'assemblée autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire.

VOTE UNANIME

- **Personnel communal – prime dite de fin d'année** (122)

Monsieur Lespets, 1er adjoint chargé du personnel communal, rappelle la prime dite de fin d'année versée aux agents communaux. Compte tenu du gel des traitements dans la fonction publique, Monsieur Lespets propose de majorer de 150 € le montant de la prime annuelle dite de fin d'année à compter de l'année 2015. L'assemblée accepte à l'unanimité.

VOTE UNANIME

- **Personnel communal – COS** (123)

M. Lespets rappelle le montant de la subvention communale 15 000 € décidé lors du vote du budget primitif communal 2015 alloué au comité d'œuvres sociales. Monsieur Lespets informe de 2 départs à la retraite de 2 agents non prévus en début d'année. Par suite, il est proposé aux élus qui l'acceptent de verser en faveur du COS une subvention complémentaire de 5 100 € pour l'année 2015.

VOTE UNANIME

- **Redevance occupation du domaine public par GRDF** (124)

Monsieur Fayollet, maire adjoint chargé des travaux, informe que le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'a pas été actualisé depuis 1958. Le décret du 25/04/2007 porte modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport de distribution de gaz ainsi que par la canalisation particulière. Il est proposé aux élus qui l'acceptent de fixer le montant de la dite redevance au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente soit pour 2015, d'un montant de 1012.77 €.

VOTE UNANIME

- **Mise en place d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux de gaz** (125)

Monsieur Fayollet donne connaissance du décret du 25/03/2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz. Il est proposé de fixer le montant de la

redevance pour occupation provisoire du domaine public au taux maximum de 0.35 € par mètre de canalisation prévu au décret et suivant certains éléments de calcul.

VOTE UNANIME

- **CDCI de la Drôme – projet** (126)

M. le Maire informe que la loi dite NOTRe du 7 août 2015 dispose qu'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale de La Drôme doit être adopté dans chaque département avant le 31 mars 2016. Monsieur le Maire informe du projet de Monsieur le Préfet de la Drôme qui d'une part ne prévoit pas de modification de périmètre de la communauté de communes du Val de Drôme et qui envisage d'autre part la dissolution du SISPD - syndicat intercommunal de sécurité, de prévention de la délinquance de Livron-Loriol compromettant le fonctionnement du CISPD. Monsieur Malsert exprime son inquiétude quant à ladite dissolution du SISPD et s'interroge sur les différentes actions menées par cette structure (aide à la parentalité notamment). Madame Jaubert, conseillère municipale déléguée et Monsieur Fayollet, expriment également leurs interrogations sur ce point. La cohérence territoriale d'une communauté de communes sans la ville de Crest fait également débat au sein de l'assemblée. Monsieur le Maire et Monsieur Malsert relèvent cette anomalie ; Monsieur Fayollet précise que certains rapprochements techniques se construisent actuellement entre les deux communautés de communes notamment en matière d'urbanisme et d'habitat (SCOT regroupant CCVD et 3 CPS). Après avoir pris connaissance de ce projet, l'assemblée émet un avis défavorable du projet de dissolution du SISPD et souhaite l'élargissement des limites territoriales de la CCVD aux communes du Crestois.

VOTE UNANIME (arrivée de Mme Jacquot)

- **Agenda d'accessibilité** (127)

Messieurs Viguier et Martins, conseillers municipaux délégués, rappellent la réglementation technique relative à l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées (loi du 11/02/2005) applicable aux bâtiments construits ou rénovés accueillant des établissements recevant du public ou des locaux d'habitation. Les critères d'accessibilité et les délais de mise en conformité ont été redéfinis par cette Loi. Les propriétaires ou exploitants d'établissements ou d'installation ouvertes au public doivent constituer un agenda d'accessibilité (Ad'AP). L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer et à déposer le dossier communal d'Ad'AP.

VOTE UNANIME

- **Salles communales – tarifs de location** (128)

Monsieur Doillon, conseiller municipal délégué chargé des salles communales, rappelle les délibérations fixant la tarification applicable à la location des salles communales. Monsieur Doillon propose une augmentation de 5% des tarifs de location, des cautions, et le versement d'une caution supplémentaire pour la sono et les éventuelles dégradations ; les salles concernées sont les suivantes : salle du restaurant (Bourliette), Espace Festif et salle des Fêtes. Monsieur le Maire précise que le principe de la gratuité des salles communales au profit des associations Loriolaises est un geste fort de la part de l'équipe municipale. La décision de ne pas mettre à disposition un éclairage spécifique pour la scène de la salle des fêtes fait débat au sein de l'assemblée. Messieurs Delbet et Malsert regrettent cette décision, qui risque d'amener des frais très importants pour les associations, Madame Fauriel précise que cet éclairage nécessite une main d'œuvre et du matériel ce qui représente un coût pour la commune. L'assemblée accepte les propositions citées à compter du 1er janvier 2016 (tableau des tarifs affiché en mairie).

La question des élus de Tendance Loriol sur le paiement des « heures années » pour l'utilisation de locaux publics par des intervenants privés (cours de yoga par exemple) est reportée au prochain conseil, aucune explication n'ayant pu être donnée.

25 + 03 VOTANTS : POUR 26 CONTRE 00 ABSTENTION 1+1

- **Aménagement d'espaces publics – subvention départementale** (129)

Madame Jacquot, maire-adjoint, rappelle la volonté de l'équipe municipale de réaliser l'aménagement d'espaces publics suivants : réhabilitation du secteur sud de la Place du Champ de

Mars et l'aménagement d'un espace délaissé place de l'Eglise. Le montant prévisionnel des travaux est fixé à la somme de 150 000 €. Mme Jacquot propose à l'assemblée de solliciter une subvention du département de la Drôme dans le cadre de l'aménagement d'espaces publics.

VOTE UNANIME

Présentation de l'étude : parc de la MPT

Madame Jacquot, maire-adjoint, présente à l'assemblée les éléments majeurs de la démarche participative commanditée par la commune de Loriol, menée par l'association de l'Aire quant à l'avenir du Parc Gaillard, son éventuelle restructuration de façon à le rendre plus praticable, plus populaire, lui redonner sa vocation de Parc Urbain central et accueillant.

Questions diverses :

Rivière Drôme :

M. Lespets, 1er adjoint au maire, Président du syndicat des digues de la Drôme, informe l'assemblée des résultats des études hydrauliques récemment réalisées sur la rivière. Il apparait qu'il est nécessaire et urgent de procéder à l'extraction de gravier dans le lit rivière (domaine de l'Etat).
Mme Balligand, conseillère municipale, exprime son inquiétude quant aux risques éventuels. Des réunions regroupant communes limitrophes DREAL, services de l'Etat, ont permis de préciser le calendrier d'intervention et de préciser le fait que le SMARD (syndicat mixte de l'aménagement de la rivière Drôme) sera maître d'ouvrage de cette opération.

Intervention de M. Malsert :

Monsieur Malsert informe l'assemblée communale des sujets évoqués lors d'une récente rencontre avec Monsieur le Maire (en présence de M. Delbet) : plateau médical, déviation RN7. Il informe l'assemblée communale que le maire n'a pas souhaité donner les noms des praticiens de santé intéressés par le projet de plateau médical. Concernant la déviation, il n'y a pas de réponse du préfet à la lettre des maires de Loriol et de Livron. Pour l'opposition municipale, le risque d'une déviation aboutissant au rond-point dit de Champgrand est réel. Par ailleurs, concernant un vote à la CCVD, M. Malsert précise son désaccord sur l'implantation de la salle de gymnastique intercommunale (et arts martiaux) au Parc des Crozes et non pas sur le projet de salle lui-même.
Pour la déviation, Monsieur le Maire précise qu'une réunion technique est prévue avec la DREAL en décembre, et une réunion des finances en janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire ordonne la clôture de la séance à 22h40.

Le Maire,

MAIRIE DE LORIOL SUR DROME 26 (DROME)